

La Stratégie a été renouvelée en mars 1993 avec un financement de 203,5 millions de dollars réparti sur cinq ans. Cette phase illustre la nature évolutive du SIDA et met en lumière le besoin de consolider et d'accroître les partenariats actuels - entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et la collectivité.

Le Canada participe à l'élaboration de politiques multilatérales de prévention et d'endigement de la maladie depuis l'instauration du Programme spécial sur le SIDA de l'Organisation mondiale de la santé et il continue de prendre part aux efforts internationaux de lutte contre la maladie. Il a toujours été partisan d'une approche intersectorielle intégrée face aux questions sur le SIDA, de l'adoption de mesures non discriminatoires contre les personnes atteintes d'une infection du VIH et du SIDA, et d'une meilleure coordination, entre les organismes des Nations Unies, sur les questions relatives au SIDA.

L'idée d'un partenariat unique entre les divers paliers de gouvernement, les organismes non gouvernementaux et les organisations bénévoles figure parmi les principes fondamentaux qui ont façonné le régime de santé publique du Canada, et qui continuent à orienter ses politiques en matière de santé. Les plus récentes initiatives, davantage axées sur la prévention des maladies et la promotion de modes de vie plus sains, ont toutes été fondées sur l'application la plus efficace possible de ce principe. Elles visent à lutter contre l'abus d'intoxicants, à promouvoir la santé en général, à protéger l'environnement et à prévenir la propagation du VIH, donc du SIDA. Pour mettre en oeuvre ces initiatives, des partenariats ont été établis entre les pouvoirs publics fédéraux, provinciaux et territoriaux, les organisations non gouvernementales (ONG), les fournisseurs de services de santé et les organismes de recherche.